




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-405**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1245634-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Education Enfance Petite  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame BILLOT Brigitte

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX  
AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS LE  
CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du  
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance – Enfance et des objectifs qu'elle s'est fixée pour l'année 2023, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite améliorer la qualité des services rendus à la population ainsi que la qualité de vie des Aixois. Elle est ainsi soucieuse d'offrir un service public en correspondance avec ses objectifs, qui répond à la demande des familles et assure le bien-être et l'épanouissement des tout-jeunes enfants 0-3 ans et des enfants en Accueil Collectifs de Mineurs 3-17 ans (ACM).

Ainsi, outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, elle est attachée au développement d'initiatives diversifiées, et notamment au fonctionnement des multi-accueils collectifs associatifs et des associations en lien avec les tout-petits (0-3 ans) et/ou œuvrant dans le domaine de la parentalité.

En parallèle, la ville en sa qualité de « Ville, amie des enfants (VAE) », est engagée dans un réseau national et international de villes sous l'égide de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE). Elle doit prendre des initiatives et promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité et à encourager leur ouverture sur le monde. Une subvention de fonctionnement à l'UNICEF local aixois est ici proposée dans le cadre d'actions communes suivies avec la Ville.

En continuité, les nombreux enfants inscrits dans les Accueils Collectifs de Mineurs (3-17 ans) de la Ville, les équipes d'animation des ACM ont ainsi proposé des parcours éducatifs riches, diversifiés, cohérents et complémentaires sur ces différents temps de vie de l'enfant.

Ces activités sont indispensables à l'épanouissement des plus jeunes. Elles sont grandement bénéfiques pour leur évolution. Elles aident au développement personnel et à la sociabilisation de l'enfant. Ce dernier a un besoin avide de partage et de vie avec les autres.

Ce sont ces objectifs qui sont poursuivis durant les différents temps de l'enfant : péri et extra-scolaires.

Le Conseil Municipal du 17 mars 2023 a adopté les délibérations n° DL.2023-137 et n° DL.2023-140, qui déterminent l'aide financière de la Ville pour l'année 2023 aux :

- structures associatives d'accueil de la petite enfance, et des Lieux d'Accueil Enfant/Parents (LAEP),
- et ACM du territoire.

Les attributions des subventions détaillées dans les tableaux ci-après, sont calculées en fonction des montants déjà attribuées par la Ville et permettront de poursuivre le développement et l'amélioration de ces accueils, tout en prenant en compte les besoins des familles aixoises.

Soutien financier de la CAF :

Cette politique « Enfance Petite-Enfance » est fortement accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui, au-delà des prestations de services versées aux gestionnaires d'équipements, apporte des financements complémentaires, via des dispositifs contractuels.

L'ensemble des subventions a été examiné lors du CT du 31 août 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans les tableaux annexés ;
- **DIRE**, que la dépense totale, soit 102 950 € (cent deux mille neuf-cent-cinquante euros) sera répartie de la manière suivante :
  - 37 300 € (Trente-sept mille trois cent euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 12 025 (4221-65748-934) qui présente les disponibilités suffisantes ;
  - 1 500 € (mille cinq cent euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 12026 (4221 65748 934) qui présente les disponibilités suffisantes;
  - 2000 € (deux mille euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 13 402 (4221 6188 934) qui présente les disponibilités suffisantes ;

- 62 150 € (soixante-deux mille cent-cinquante euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N°12 051 (338-65748-933) qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants ci-annexés.

DL.2023-405 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS  
LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS-

Présents et représentés : 53  
Présents : 45  
Abstentions : 0  
Non participation : 8  
Suffrages Exprimés : 45  
Pour : 45  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine  
KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.


Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00